

Cote du document:	<u>EB 2007/91/R.41</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>15 a)</u>
Date:	<u>24 juillet 2007</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Demande d'admission en qualité de membre non originaire

Conseil d'administration — Quatre-vingt-onzième session
Rome, 11-12 septembre 2007

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec la responsable du FIDA ci-après:

Helen Terry

Responsable des relations avec les États membres et du protocole

téléphone: +39 06 5459 2096

courriel: h.terry@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Recommandation d'approbation

1. Par télécopie en date du 14 mars 2007, le Gouvernement du Commonwealth des Bahamas a demandé à être admis en qualité de membre du Fonds international de développement agricole, conformément aux articles 3.1 a), 3.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du FIDA.
2. Le Conseil d'administration est par conséquent invité à recommander au Conseil des gouverneurs d'approuver la demande d'admission en qualité de membre présentée par les Bahamas.